



Monsieur Fernand Etgen

Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 18 janvier 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de la Santé** au sujet de **l'installation d'un IRM ouvert** dans un des centres hospitaliers du Luxembourg.

Dans sa réponse à la question n°4053 du 21 septembre 2018 de Madame la Députée Josée Lorsché au sujet de l'installation de quatre nouveaux IRM, Madame la Ministre de la Santé avait répondu que l'installation d'un IRM ouvert n'était pas envisageable faute de constructeur commercialisant ce type d'appareil.

Or selon mes informations, il existerait bel et bien des appareils de ce type sur le marché. Certains acteurs du secteur hospitalier auraient même exprimé leur intérêt pour l'installation d'un IRM ouvert, qui trouverait son public parmi les patients souffrant de claustrophobie, d'obésité extrême mais surtout en pédiatrie.

Dans ce contexte, je me permets de revenir sur la problématique des patients susmentionnés et aimerais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

- 1. Monsieur le Ministre juge-t-il opportun de réévaluer les besoins du secteur hospitalier en ce qui concerne l'utilité d'un IRM ouvert ?**
- 2. Est-ce que des statistiques sur le nombre de personnes obligées d'avoir recours à la prémédication afin de pouvoir passer l'examen IRM ainsi que sur le nombre d'examens IRM réalisés à l'étranger seront établis à l'avenir afin de pouvoir baser ce genre de décision sur des données empiriques ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Marc Hansen
Député